

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 16 (1940-1941)

Heft: 37

Artikel: Ce que la Suisse a fait pour les internés [Schluss]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-712826>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE SOLDAT ROMAND

Ce que la Suisse a fait pour les internés (Suite et fin.)

Le journal des internés.

Dès le mois d'août deux journaux officiels, un français et un polonais, étaient créés: le «Journal des Internés» et le «Gonice Obosowy» (Messages du camp). Ces deux journaux servaient d'agents de liaison entre les internés et avaient pour but de relever leur moral. Ils ont paru en moyenne tous les quinze jours, sur 8 à 16 pages. Deux officiers supérieurs, l'un français et l'autre polonais présidaient à la rédaction de chacun de ces journaux. Un officier suisse était chargé de la censure. Le tirage des deux journaux a varié entre deux et quatre mille exemplaires. Ils étaient distribués gratuitement aux soldats et au prix de 20 cts. pour les officiers. L'autorisation de les vendre au public n'a pas été donnée. Le journal polonais continue à paraître régulièrement.

Les centres d'étude.

Dès le mois d'octobre, sur l'initiative du Lt. colonel Zeller, officier en chef de l'assistance, et de nombreuses autres personnalités suisses, parmi lesquelles il faut citer M. André de Blonay, l'idée de créer des centres d'étude pour étudiants internés se précisa et put se réaliser à la fin du mois d'octobre. Des centres universitaires furent organisés dans des localités proches des universités suisses. Parmi les internés français et polonais un certain nombre de professeurs constituèrent le corps enseignant, complété par des professeurs suisses des universités les plus proches.

Cinq centres principaux furent constitués:

1. A Sirmach près de Wil, Ecole supérieure de commerce pour étudiants polonais au nombre de 120. Les professeurs de l'Université de commerce de St-Gall se chargeaient de plusieurs cours.
2. A Winterthour, Ecole polytechnique pour étudiants polonais au nombre de 370. Cette école est mise en liaison avec l'Ecole polytechnique fédérale et l'Université de Zurich qui fournit également des professeurs.
3. A Berthoud, un centre universitaire a été constitué pour les internés français et belges au nombre de 180. Toutes les facultés y étaient représentées, excepté celles de médecine et de théologie. Le centre d'étude était en liaison avec les universités de Genève et de Lausanne d'où venaient les professeurs.
4. A Oberburg près Burgdorf un gymnase a été créé pour jeunes Polonais préparant leur maturité. Ils sont au nombre de 200. Leurs professeurs sont tous recrutés parmi les internés polonais.
5. Enfin à Grangeneuve et Hauterive-Fribourg ont été établies une faculté de droit et de littérature pour 65 étudiants polonais, et une faculté de théologie pour 55 Polonais et Français. Ces deux camps étaient en liaison avec l'université de Fribourg. Une bibliothèque de plus de 1000 livres était mise à leur disposition.

Chaque centre d'étude possède un doyen responsable qui organise le programme des cours. Chaque étudiant a l'autorisation de loger dans une chambre particulière. Ils ont une plus grande liberté que leurs camarades de camp. Par un engagement personnel, ils promettent de ne pas

quitter le centre d'étude sans autorisation de la garde suisse et de ne faire aucune tentative d'évasion. Cet engagement écrit a permis de réduire au minimum le service de garde, et cette marque de confiance donnée aux étudiants a produit d'excellents effets. Ces centres d'étude, on peut se l'imaginer, ont été hautement appréciés par les étudiants internés qui, sans pouvoir passer leurs examens finaux, ont été dans une ambiance excellente pour continuer leurs études.

Au point de vue religieux également, les internés n'ont pas été abandonnés. Un aumônier catholique et un aumônier protestant ont été rattachés à cet effet au Commissariat fédéral à l'internement. Les internés catholiques étant la grande majorité, l'aumônier suisse a pu être secondé dans sa tâche par de nombreux prêtres français et polonais, au nombre de 90 environ. Ils ont pu se répartir entre eux les différents camps pour célébrer chaque dimanche la messe et s'occuper au point de vue moral et religieux de leurs coréligionnaires. Les internés, au nombre de 900 environ, ont pu participer à des cultes partout où il y avait une église de langue française. Deux étudiants en théologie et l'aumônier suisse ont pu les visiter tous, leur distribuer de la littérature religieuse et présider des cultes partout où ils étaient plus particulièrement isolés. Le grand rabbin de Berne et celui de Bienne ont également visité les 500 Juifs qui se trouvent parmi les internés. Etant donné leur dispersion, ils ne pouvaient guère les réunir. Ils le firent une fois néanmoins à l'occasion de la fête annuelle juive, le 10 octobre dernier, en les groupant tous à Burgdorf.

Assistance matérielle apportée aux internés.

Elle a pris une très grosse importance avec l'approche de l'hiver, et le linge, les uniformes et vêtements chauds en nombre croissant manquaient aux internés. Le Commissariat fédéral à l'internement a apporté tous ses soins à cette question primordiale et a été secondé admirablement de divers côtés. L'Ambassade de France, les légations de Pologne et de Belgique, le comité «Pro Polonia», la Croix-Rouge Suisse et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, des comités de dames de toutes sortes et de nombreux donateurs privés ont été tout autant d'aides précieuses apportées au service de l'assistance.

Pour les internés français la France faisait parvenir une quantité appréciable d'uniformes, capotes, couvertures. La question était plus difficile à résoudre pour les Polonais qui ne pouvaient recevoir de leur pays les équipements de rechange nécessaires. Le commissariat fédéral comblait cette lacune aussi bien que possible en achetant toutes les étoffes kaki disponibles en Suisse pour en faire des uniformes. Les autorités militaires consentirent à faire teindre en kaki d'anciens uniformes suisses pour les livrer aux internés. La légation de Belgique procura manteaux et habits aux quelque 400 civils belges internés en Suisse.

Quant au linge de corps et sous-vêtements chauds une partie de ces articles a été procurée par le service d'assistance du Commissariat fédéral, qui fit ses commandes directement à des fabriques suisses. Une difficulté sérieuse se présentait, celle du rationnement des

matières premières et la nécessité de contrôler tout ce qui était destiné aux internés par l'emploi de coupons. Ce travail de contrôle a provoqué des retards pour la livraison du linge, et, par le fait du rationnement, les quantités demandées ne purent pas être accordées toujours comme on l'aurait désiré.

La Croix-Rouge suisse a fourni une quantité impressionnante de linge de corps, vêtements chauds et effets de toilette. Il est impossible de citer tous les comités de dames et sociétés de bienfaisance qui sont venus en aide. Des dons de personnes privées ont été faits aussi directement aux camps et à des internés particuliers. Dans chaque village où se trouvait un camp, des dames se sont groupées spontanément pour laver et raccommoder le linge des internés. Une vente de timbres polonais et français et d'une carte postale a été organisée parmi les internés et la population suisse pour couvrir une partie des frais de l'assistance.

Fête de Noël.

L'officier d'assistance à l'internement s'est efforcé de rendre cette fête aussi agréable que possible à ceux qui devaient la passer loin des leurs. Un paquet de Noël avait été prévu pour chaque interné. Il contenait, dans une pochette faite de deux mouchoirs cousus ensemble, un bloc-note, un crayon, un paquet de cigarettes, du chocolat, et un savon. A ce paquet était joint le livre de l'exposition nationale: «Un peuple s'affirme» et une feuille illustrée commémorative. Ce cadeau a pu être remis aux internés grâce à un appel lancé dans les journaux par le colonel divisionnaire de Muralt et grâce aussi à des dons très généreux faits en particulier par la Croix-Rouge suisse et par le nonce apostolique. Il y eut en tout 6800 donateurs. Le comité «Pro Polonia» s'est chargé de faire les paquets polonais. Un comité de dames et de nombreux écoliers de Bâle se chargeaient de faire ceux des Français. Dans chaque camp, une messe de minuit a pu être célébrée. Les juifs ont eu leur fête de Noël parti-

culière. Les protestants ont pu participer à un culte et à une fête de Noël organisée pour eux dans les paroisses protestantes. Dans chaque camp, un repas et une fête de Noël ont été organisés. Dans certains, cette célébration fut tout spécialement réussie, la population civile y ayant collaboré de grand cœur.

*

Sur décision du Conseil fédéral, prise le 16 janvier, le rapatriement des internés français a commencé le 20 janvier et s'est échelonné sur une durée d'environ 15 jours.

Il a débuté par le retour en France libre des spahis de la région de Mentue, accompagnant leurs chevaux; deux jours à deux convois quotidiens ont suffi. Puis les camps comprenant les officiers, sous-officiers et soldats appartenant à des unités diverses ont été vidés de leurs effectifs et ceux-ci reconstitués par groupes de 750 hommes formant chacun un des convois journaliers. Au préalable, un classement avait été établi en quatre catégories distinctes:

1. a) valides;
b) nécessitant des soins en cours de route.
2. Internés malades et blessés incapables de voyager.
3. Internés détenus:
a) préventivement;
b) pour délits de droit commun.
4. Internés restant volontairement en Suisse parce que possédant:
a) la double nationalité suisse-française;
b) un permis d'établissement;
c) un permis de séjour.

Tandis que s'opérait par Genève et Bellegarde le rapatriement des Français en zone libre, se constituaient à Bâle des convois composés d'Alsaciens et de Lorrains, le rapatriement dans leur département d'origine ayant été décidé. Le rapatriement via Bâle et le rapatriement via Genève ont cessé le mercredi 5 février 1941. Le retour des chevaux a été terminé le 14 février.

Solidarité militaire

La compagnie est rentrée à midi pour la soupe. Le commandant distribue les ordres pour le travail de l'après-midi. Entre autres, figure à l'ordre du jour:

1700 heures: Inspection des pieds par les chefs de section.

La journée se passe et, quelques instants avant l'appel principal, le capitaine que les problèmes psychologiques intéressent dit à ses officiers: «Je vais tenter une petite expérience qui ne manquera pas d'être amusante; ouvrez l'œil et l'oreille!» L'appel terminé, le capitaine s'adresse tout à coup à un homme de la première section:

— Votre lieutenant a-t-il inspecté vos pieds?
— Vouè, mon capitaine!

La même question posée à plusieurs hommes des première, deuxième et troisième sections est chaque fois résolue affirmativement. Arrive le tour de la quatrième section qui n'avait pas vu son chef de toute l'après-midi, retenu qu'il était par des devoirs de service au bureau de compagnie. Le capitaine pose la même question:

— Votre lieutenant a-t-il inspecté vos pieds?»

Le premier homme questionné, un débrouillard croyant son chef en danger de blâme ou de punition, répond «oui, mon capitaine» sans une seconde d'hésitation. L'expérience se répète une deuxième, une troisième fois: même résultat.

Le capitaine, piqué au vif, pousse son enquête plus loin et ordonne aux hommes de la quatrième section qui n'auraient pas passé l'inspection de se présenter devant le front. Alors, un lourdaud du premier rang esquisse un pas en avant. Il est immédiatement happé par plusieurs bras vigoureux qui le ramènent dans le rang. Chacun a vu la manœuvre.

Un malaise pèse sur la compagnie... Tout à coup, un «rompez vos rangs» retentit. Le capitaine se tournant alors vers ses lieutenants s'exclame: «Ce sont de vilains pistolets!

Ils ont tous menti, mais respect quand même pour la quatrième...!»

Dans le fond de son cœur, le capitaine était aussi ému que le chef de section qui, toute l'après-midi, avait été aux ordres du commandant de compagnie sans avoir pu procéder à l'inspection. Plt. V.

Le coin du sourire

Enfants de mobilisés.

Lisette, la sœur de Toto, lui rend des points...

Une vieille cousine rentrée au pays après des années d'absence, vient faire visite à la mère de Lisette qui lui montre tout son intérieur avec force explications et précisions: Ceci date de notre mariage, c'est un cadeau de nocces, ceci est un souvenir de mon père, cela est du temps où j'étais jeune fille...

— Et moi, maman, demande la petite... est-ce que je suis aussi du temps où tu étais jeune fille?

*

Enfin, parlant de son grand frère aîné, déjà mobilisé, Lisette s'écrie:

— Certainement que Robert est très heureux au service! Il est «on ne sait pas où» et il a toute la rivière pour se laver le matin!

*

Mais, pour en revenir à Toto, il peut témoigner d'une grande délicatesse d'âme: il a reçu pour son anniversaire un bel album d'histoire naturelle. Tout à coup, il demande à sa mère:

— Maman, est-ce que les animaux savent comment on les appelle?

— Mais non, mon chéri.

— Ah! tant mieux, fait Toto, ce serait réellement triste pour les cochons...